



Annulation compromis pour refus de prêt

Par **abella69000**, le **01/12/2013** à **12:11**

Bonjour,

je me suis vu rejeté 3 demandes de prêt pour l'achat d'un terrain avec construction, j'ai reçu 2 demandes pour les 2 premiers prêt (la troisième banque m'a dit qu'il était inutile de me faire un refus alors que j'en avais déjà deux).

J'ai répondu dans les temps au vendeur et notaire, toutefois, le vendeur m'accuse de complaisance avec les banques ET les notaires, ce monsieur est complètement malade et invente tout et n'importe quoi, il m'a mit en demeure à deux reprises de lui apporter des compléments, chose que j'ai faite.

Il me dit aussi que le refus de prêt n'est pas assez détaillé, j'ai demandé aux banques, l'une a bien voulu ajouter quelques détails mais la société générale me dit que c'est un courrier standard et qu'ils n'y touchent pas.

Ma caution est toujours bloqué chez le notaire et le vendeur refuse de signer pour la débloquent, je pense être dans mes droits que puis-je faire pour débloquent la situation svp ?

Merci pour vos réponses

Par **moisse**, le **01/12/2013** à **18:41**

Bonjour,

Si le vendeur conteste les documents, il ne peut que vous attirer devant le tribunal, et en aucun cas demander des éclaircissements ou autres compléments d'information.

Vous devez contacter le notaire et exiger le remboursement du séquestre dans les meilleurs délais.

Par **abella69000**, le **01/12/2013** à **19:49**

merci beaucoup pour votre réponse je vais mettre le notaire en demeure de me payer.